



**COMITÉ SCIENTIFIQUE
DE L'AGENCE FÉDÉRALE POUR LA SÉCURITÉ
DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE**

AVIS 08-2012

Objet : Guide sectoriel de l'autocontrôle pour la production primaire végétale non comestible (dossier SciCom 2012/04 – G-040).

Avis approuvé par le Comité scientifique le 16 mars 2012.

Résumé

Le Comité scientifique a évalué le « Guide sectoriel de l'autocontrôle pour la production primaire végétale non comestible (G-040) », émet un avis favorable et formule quelques recommandations.

Summary

Advice 08-2012 of the Scientific Committee of the FASFC on the sectorial self-control guide for the non-edible plant primary production

The Scientific Committee has assessed the “Sectorial self-control guide for the non-edible plant primary production (G-040)”, gives a favourable advice and makes some recommendations.

Mots clés

Guide – autocontrôle – primaire – végétaux – non-comestibles

1. Termes de référence

1.1. Objectif

Il est demandé au comité scientifique d'évaluer l'analyse sectorielle des dangers ainsi que les plans d'échantillonnage prévus dans le « Guide sectoriel de l'autocontrôle pour la production primaire végétale non comestible (G-040) ».

1.2. Contexte législatif

Arrêté royal du 14 novembre 2003 relatif à l'autocontrôle, à la notification obligatoire et à la traçabilité dans la chaîne alimentaire.

Vu les discussions durant la séance plénière du 16 mars 2012,

le Comité scientifique émet l'avis suivant :

2. Introduction

Le « Guide sectoriel de l'autocontrôle pour la production primaire végétale non comestible (G-040, version du 23/12/2011) » a été introduit pour approbation auprès de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA).

Le guide a été rédigé par un groupe de travail interprofessionnel composé de :

- 1 représentant de l'ABS-VTU (Algemeen Boeren Syndicaat vzw – Vlaamse Tuinbouw Unie) ;
- 1 représentant du BB (Boerenbond) ;
- 2 représentants de l'AVBS (Algemeen Verbond van de Belgische siertelers en Groenvoorzieners) ;
- 3 représentants de la FWH (Fédération Wallonne Horticole).

Le guide est destiné à tous les producteurs qui mettent sur le marché des produits végétaux primaires non destinés à la consommation, en d'autres termes, des produits horticoles non comestibles (PHNC). Sous cette appellation, tombent la production de fleurs, de plantes, d'arbustes et d'arbres qui sont mis sur le marché exclusivement pour leur valeur décorative et non comme produit alimentaire.

Le guide sera intégré au guide G-040 relatif à la production primaire, de même que l'ancien guide G-012 relatif à la production primaire végétale. Ce dernier a déjà été évalué à plusieurs reprises par le Comité scientifique, dernièrement dans le cadre de l'Avis 04-2010.

3. Avis

Les organismes nuisibles suivants sont repris dans le guide et sont pertinents pour ce secteur :

- Les nématodes à kystes de la pomme de terre (*Globodera rostochiensis* et *Globodera pallida*) ;
- Le feu bactérien (*Erwinia amylovora*) ;
- *Phytophthora ramorum* et *P. kernoviae* ;
- La variole du prunier (*Sharka* ou *Plum pox virus*) ;
- Le capricorne asiatique (*Anoplophora chinensis*) ;
- Le cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*) ;
- La teigne du bananier (*Opogona sacchari*) ;
- Le charançon rouge des palmiers (*Rhynchophorus ferrugineus*) ;
- Le chancre du pin (*Gibberella circinata*) ;

- La rouille du peuplier (*Melampsora medusae*) ;
- Le nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) ;
- Le flétrissement bactérien ou pourriture brune (*Ralstonia solanacearum*) ;
- La tache bactérienne (*Xanthomonas arboricola/campestris* pv. *pruni*) ;
- Les phytoplasmes *Apple proliferation* - AP (*Candidatus Phytoplasma mali*) et *Pear decline* – PD (*Candidatus Phytoplasma pyri*) ;
- Le rabougrissement du chrysanthème (*Chrysanthemum stunt viroid* (CSVd)) ;
- La maladie bronzée de la tomate (*Tomato spotted wilt virus* (TSWV)) ;
- Le viroïde des tubercules en fuseau de la pomme de terre (*Potato spindle tuber viroid* (PSTVd)).

Cette sélection se base uniquement sur le programme de contrôle de l'AFSCA pour l'année 2012 (cf. point 4.5., p. 23). Le Comité scientifique est d'avis que le secteur pourrait suivre une approche davantage proactive, en identifiant, sur base d'une évaluation des risques, les organismes nuisibles potentiels et/ou émergents qui sont préjudiciables pour ce secteur, et en proposant des mesures de gestion (préventives et/ou curatives) pour lutter contre ces derniers.

Les mesures de gestion qui sont proposées pour chaque organisme nuisible mentionné sont appropriées.

En ce qui concerne les nématodes, il serait toutefois opportun de préciser les autres mesures de lutte qui pourraient être prises, en plus du semis de tagètes, telle que l'application de produits phytosanitaires (nématocides) (exigence 5.2.1., p. 25).

Concernant la variole du prunier (*Sharka* ou *Plum pox virus*), il serait utile de préciser que le virus se transmet également et surtout par propagation végétative (exigence 5.5.2., p. 30).

Concernant la maladie bronzée de la tomate (*Tomato spotted wilt virus* (TSWV), exigence 5.17.1., p. 44), il serait utile de préciser que la tomate peut également servir de plante-hôte dans les exploitations mixtes tomates/ornementales.

4. Conclusion

Le Comité scientifique émet un avis favorable sur le guide et formule un certain nombre de recommandations.

Pour le Comité scientifique,
Le Président,

Prof. Dr. Ir. André Huyghebaert

Bruxelles, le 22/03/2012

Références

AFSCA, 2010. Avis 04-2010 du Comité scientifique du 21 janvier 2010. *Evaluation du guide sectoriel de l'autocontrôle pour la production primaire végétale (dossier SciCom 2009/16 – G-012)*. Disponible à l'adresse : http://www.afsca.be/comitescientifique/avis/documents/AVIS04-2010_FR_DOSSIER2009-16.pdf.

Membres du Comité scientifique

Le Comité scientifique est composé des membres suivants :

D. Berkvens, C. Bragard, E. Daeseleire, P. Delahaut, K. Dewettinck, J. Dewulf, L. De Zutter, K. Dierick, L. Herman, A. Huyghebaert, H. Imberechts, G. Maghuin-Rogister, L. Pussemier, K. Raes*, C. Saegerman, B. Schiffers, M.-L. Scippo*, W. Stevens*, E. Thiry, T. van den Berg, M. Uyttendaele, C. Van Peteghem

*Experts invités.

Remerciements

Le Comité scientifique remercie la Direction d'encadrement pour l'évaluation des risques et les membres du groupe de travail pour la préparation du projet d'avis. Le groupe de travail était composé de :

Membres du Comité scientifique
Experts externes

C. Bragard (rapporteur), B. Schiffers
-

Cadre juridique de l'avis

Loi du 4 février 2000 relative à la création de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire, notamment l'article 8 ;

Arrêté royal du 19 mai 2000 relatif à la composition et au fonctionnement du Comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire ;

Règlement d'ordre intérieur visé à l'article 3 de l'arrêté royal du 19 mai 2000 relatif à la composition et au fonctionnement du Comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire, approuvé par le Ministre le 9 juin 2011.

Disclaimer

Le Comité scientifique conserve à tout moment le droit de modifier cet avis si de nouvelles informations et données arrivent à sa disposition après la publication de cette version.